

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

REALISATION D'UNE PORTE INTERIEURE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 3111 23 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 21 juin 2018,
sur avis conforme du Conseil général

REALISATION D'UNE PORTE INTERIEURE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, pour réaliser une porte intérieure :

- ◆ de préparer les activités de construction et de montage ;
- ◆ d'approvisionner le poste de travail ;
- ◆ de préparer la transformation du bois ;
- ◆ de transformer le bois et les panneaux ;
- ◆ d'assembler et équiper les éléments de menuiserie intérieure ;
- ◆ de respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'environnement, de gestion du temps.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

dans une situation pratique significative d'un contexte d'atelier,

en disposant de postes de travail avec dégauchisseuse, mortaiseuse, scie à rubans, outils manuels, PC connecté à internet pour la recherche d'informations techniques, logiciels techniques orientés vers le secteur,

en disposant des documents utiles (plans, fiches techniques des matériaux et équipements, méthode de travail, description du résultat attendu,...),

en disposant des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier,...),

en disposant des matériaux et matériels en suffisance,

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,

en développant des compétences de communication,

dans une épreuve individuelle, en travaillant en toute autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail - Application des modes opératoires appropriés) et dans le respect des consignes et des prescriptions techniques,

- ♦ en ce qui concerne la conformité de la production :
 - de préparer les épures et les traçages permettant la production,
 - d'usiner correctement,
 - d'obtenir une production conforme à la demande (éléments constitutifs, dimensions, types et qualité de l'assemblage ;
- ♦ en ce qui concerne le respect des procédures :
 - organiser le travail de manière rationnelle,
 - d'appliquer les techniques et modes opératoires adaptés ;
- ♦ en ce qui concerne le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement :
 - de respecter l'application des règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie,
 - de respecter l'application des règles en matière de protection de l'environnement ;
- ♦ de réaliser des dessins de détails d'assemblage mi-bois, enfourchement et/ou embrèvement, tenon et mortaise (percée et/ou borgne) aux instruments manuels ou par système informatique ;
- ♦ de débiter et corroyer les bois mécaniquement et d'épaisseur identique ;
- ♦ de réaliser un cadre avec traverse intermédiaire, assemblé par tenons et mortaises et comprenant rainure, moulure et feuillure (battée) intérieures, en recourant au moins à une dégauchisseuse et une raboteuse ;
- ♦ de gérer et d'organiser son poste de travail, d'approvisionner en matériaux et matériel, de le nettoyer et de le ranger et d'assurer la maintenance appropriée du matériel ;
- ♦ de trier et d'éliminer les déchets.

2.1. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement code 3111 22 U11 D1 : « Réalisation d'un cadre profilé » de l'enseignement secondaire inférieur de transition.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en respectant l'ensemble des éléments de contexte d'évaluation :

Dans une situation pratique significative d'un contexte d'atelier ou de chantier :

en disposant de postes de travail avec dégauchisseuse, raboteuse, mortaiseuse, tenonneuse, toupie, scie à rubans, outils manuels, PC connecté à internet pour la recherche d'informations techniques, logiciels techniques orientés vers le secteur,

en disposant des documents utiles (plans, fiches techniques des matériaux et équipements, méthode de travail, description du résultat attendu,...),

en disposant des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier,...),

en disposant des matériaux et matériels en suffisance,

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,

en développant des compétences de communication,

dans une épreuve individuelle, en travaillant en toute autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail - Application des modes opératoires appropriés) et dans le respect des consignes et des prescriptions techniques,

en respectant les critères suivants :

- ♦ en ce qui concerne la conformité de la production :
 - de préparer les épures, les bordereaux et les traçages permettant la production,
 - d'usiner correctement,
 - d'obtenir une production conforme à la demande (éléments constitutifs, dimensions, types et qualité de l'assemblage) ;
- ♦ en ce qui concerne le respect des procédures :
 - organiser le travail de manière rationnelle,
 - d'appliquer les techniques et modes opératoires adaptés ;
- ♦ en ce qui concerne le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement :
 - de respecter l'application des règles de sécurité, d'hygiène et d'ergonomie,
 - de respecter l'application des règles en matière de protection de l'environnement ;

d'effectuer les tâches suivantes :

- ♦ de relever les mesures de la baie ;
- ♦ de réaliser des dessins de détails d'assemblage mi-bois, enfourchement et/ou embrèvement, tenon et mortaise (percée et/ou borgne) aux instruments manuels ou par système informatique ;
- ♦ de prendre connaissance du sens d'ouverture de la porte ;
- ♦ de réaliser un bordereau de débit des bois de la porte ;
- ♦ de gérer et d'organiser son poste de travail, de le nettoyer et de le ranger et d'assurer la maintenance appropriée du matériel ;
- ♦ de réaliser l'ensemble menuisé : vantail suivant profilage de rainures, moulures, feuillures (battées), huisseries, quincailleries ;
- ♦ de trier et éliminer les déchets.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ♦ la justification du choix du mode opératoire et du matériel utilisé,
- ♦ la précision du vocabulaire utilisé,
- ♦ le niveau d'organisation et des méthodes de travail,
- ♦ le niveau de qualité des gestes professionnels et du résultat obtenu.

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable en technologie et en pratique :

en disposant de postes de travail avec dégauchisseuse, raboteuse, mortaiseuse, tenonneuse, toupie, scie à rubans, outils manuels, PC connecté à internet pour la recherche d'informations techniques, logiciels techniques orientés vers le secteur,

en disposant des documents utiles (plans, fiches techniques des matériaux et équipements, méthode de travail, description du résultat attendu, ...),

en disposant des consignes organisationnelles (temps imparti, équipements, outillage et matériel à disposition, règlement de l'atelier, ...),

en disposant des matériaux et matériels en suffisance,

en utilisant le vocabulaire technique adapté de la spécialité,

en développant des compétences de communication,

dans une épreuve individuelle, en travaillant en toute autonomie d'exécution (Analyse de la situation – Organisation de son travail - Application des modes opératoires appropriés) et dans le respect des consignes et des prescriptions techniques,

4.1. Menuiserie : Technologie

4.1.1. Préparer les activités de construction et de montage

- ◆ de réaliser des relevés dimensionnels (de mesures) à partir :
 - de la description, du mode opératoire, des points de vigilance,
 - de l'équipement pour prise de mesure : mètre, télémètre, équerre, fausse équerre, rapporteur d'angle,
 - de l'équipement pour la prise des niveaux : niveau d'eau, laser ;
- ◆ d'utiliser les signes conventionnels : légende, cotation, échelle ;
- ◆ de réaliser des croquis : notions de perspective, de proportions ;
- ◆ d'identifier des sources d'informations : plans d'architecte, d'exécution, croquis, côtes, fiches techniques ;
- ◆ d'utiliser la terminologie technique ;
- ◆ de citer les unités métriques et d'utiliser les conversions d'unités ;
- ◆ d'énumérer des éléments de plans (le cartouche, les coupes, les vues, l'orientation, l'implantation) : le vu et le caché ;
- ◆ de recourir aux notions de géométrie : perpendiculaire, parallèle, angles, arcs, rayon, corde et flèche ;
- ◆ de décrire les éléments constructifs existants : types, principes généraux,... ;
- ◆ d'expliquer les techniques de vérification de l'état du support et/ou de l'enveloppe du bâtiment en tenant compte :
 - des caractéristiques géométriques (relevé d'angles, niveaux, aplombs, alignements...), dimensionnelles,
 - des critères visuels de qualité de l'état du support : cohésion, humidité, étanchéité, stabilité ;
- ◆ de compléter un bordereau des quantités par poste ;
- ◆ d'établir des métrés par matériau sur base des plans de fabrication/implantation ;
- ◆ de lire et rédiger le bordereau descriptif des éléments à usiner ;
- ◆ d'identifier les types de bois, panneaux et profils spécifiques à la production par leurs sections, dimensions commerciales, types, caractéristiques, conditions d'utilisation, marquage CE ;
- ◆ de différencier les éléments de fixation spécifiques à la production par leurs types, caractéristiques, conditions d'utilisation ;
- ◆ d'identifier et classer les matériaux et produits isolants (acoustiques, thermiques, d'étanchéité) spécifiques à la production par leurs types, caractéristiques, conditions d'utilisation ;
- ◆ de décrire les quincailleries adaptées par leurs types, caractéristiques, conditions d'utilisation ;
- ◆ de définir :
 - les opérations de fabrication : définition, chronologie,
 - les opérations de pose : définition, chronologie ;

- ◆ d'identifier les sources d'informations : plans de pose, plans d'exécution, croquis, fiches techniques, plans d'architecte, cahiers des charges ;
- ◆ de décrire les assemblages spécifiques à la production par leurs techniques, types, proportions, établissement ;
- ◆ d'utiliser la terminologie des postes de travail et des postes de sécurité ;
- ◆ de décrire les machines par leurs types, caractéristiques et champ d'utilisation, les équipements de sécurité et outils.

4.1.2. Approvisionner le poste de travail

- ◆ d'organiser la gestion de stock : approvisionnement en fonction des travaux demandés, quantités minimales requises ;
- ◆ d'établir le bon de commande et bordereau de livraison : éléments constitutifs, pictogrammes ;
- ◆ d'expliquer la procédure de réception des livraisons ;
- ◆ de décrire les matériaux par leur identification, le conditionnement, les dimensions, les critères de conformité et de qualité ;
- ◆ de relever les résultats d'un hygromètre : caractéristiques et champ d'utilisation ;
- ◆ de définir les aires et zones de stockage :
 - marchandises, produits dangereux, déchets,
 - principes de base du rangement, organisation ;
- ◆ d'identifier les matériaux, matériels et produits en vue d'appliquer :
 - les principes de base de rangement et protection,
 - les procédures de tri,
 - le classement des fiches techniques des fabricants ;
- ◆ de décrire les moyens de manutention (manuellement avec ou sans équipement, avec ou sans engin de levage), et de définir les limites d'utilisation des engins de manutention (conditions légales) ;
- ◆ d'expliquer les techniques de manutention ;
- ◆ d'énoncer les règles d'ergonomie et de sécurité.

4.1.3. Préparer la transformation du bois

- ◆ de citer les mesures de prévention et de protection contre le bruit et les émissions de poussière ;
- ◆ d'énumérer les différents types d'aspiration (centralisée, mobile) par leurs conditions d'utilisation, les prescriptions des fabricants ;
- ◆ de caractériser les postes de travail selon :
 - l'ergonomie,
 - la sécurité,
 - l'organisation ;
- ◆ de décrire les matériaux spécifiques à la production par leurs qualité, quantité, dimensions ;
- ◆ de décoder procédures de contrôle des matériaux et produits ;
- ◆ d'énoncer les critères d'ergonomie liée à l'activité ;
- ◆ d'énoncer les phases de fabrication spécifiques à la production ;
- ◆ d'identifier les zones d'encombrement des matériaux ;

- ◆ de lister les besoins en matériaux, matériels, outillages et équipements des postes de travail ;
- ◆ de décrire l'outillage spécifique à la production par leurs conditions d'utilisation, conformité, règles de sécurité, équipements de protection collectifs et individuels, champ d'application, procédures de contrôle ;
- ◆ d'expliquer les procédures de transformation du bois : terminologie, phases, chronologie des opérations, postes de travail, identification et champ d'utilisation des machines ;
- ◆ de décrire les machines spécifiques à la production par leurs conditions d'utilisation, conformité, règles de sécurité, équipements de protection collectifs et individuels, champ d'application, vitesses de rotation, d'avancement et de coupe, procédures de contrôle et de réglage ;
- ◆ de différencier les bois et panneaux spécifiques à la production par leurs types, caractéristiques, propriétés physiques, conditions de façonnage.

4.1.4. Transformer le bois et les panneaux

- ◆ d'identifier les assemblages spécifiques à la production par leurs techniques, types, proportions, établissement ;
- ◆ de recourir aux notions de géométrie : perpendiculaire, parallèle, angles, arcs, rayon, corde et flèche ;
- ◆ d'identifier les types de gabarits ;
- ◆ d'expliquer les types d'épures ;
- ◆ d'utiliser les signes conventionnels : légende, cotation, échelle ;
- ◆ d'identifier les assemblages spécifiques à la production par leurs techniques, types, proportions, établissement ;
- ◆ d'expliquer le traçage par ses outils, ses méthodes, ses unités de mesure ;
- ◆ de décrire les machines de débitage par leurs conditions d'utilisation, conformité, règles de sécurité, équipement de protection, champ d'application ;
- ◆ de différencier les bois et panneaux spécifiques à la production : essences (propriétés), structure (orientation, compacité des cernes), propriétés physiques/ mécaniques, conditions de façonnage (longueurs, sections, finition attendue, ...), défauts ;
- ◆ d'expliquer le débitage des bois et des panneaux : techniques, principes, plan de débitage ;
- ◆ d'expliquer le débitage des panneaux : techniques, principes, plan de débitage ;
- ◆ d'utiliser les signes de marquage conventionnels ;
- ◆ d'expliquer le tri et le stockage des chutes : techniques et principes ;
- ◆ de décrire l'outillage spécifique à la production : conditions d'utilisation, conformité, règles de sécurité, équipements de protection collectifs et individuels, champ d'application, vitesse de rotation, d'avancement et de coupe, procédures de contrôle et de réglage ;
- ◆ d'expliquer les techniques d'usinage ;
- ◆ de décrire les types de profilage ;
- ◆ de décrire les assemblages spécifiques à la production par leurs techniques, types, proportions, établissement ;
- ◆ de décrire les techniques de contrôle : outils de mesurage, tolérances ;
- ◆ de différencier les panneaux spécifiques à la production: propriétés physiques/ mécaniques, conditions de façonnage (longueurs, sections, finition attendue, ...).

4.1.5. Assembler et équiper les éléments de menuiserie intérieure

- ◆ de décrire les procédures d'assemblage/ fabrication par leurs terminologie, phases, chronologie des opérations, postes de travail, identification et champ d'utilisation des machines ;
- ◆ de décrire les éléments de l'ouvrage par leurs types, principes généraux, éléments constitutifs ;
- ◆ d'utiliser les signes d'établissement conventionnels ;
- ◆ d'identifier les sources d'informations : plans d'exécution, consignes et fiches techniques ;
- ◆ d'utiliser la terminologie technique ;
- ◆ de décrire les techniques de serrage ;
- ◆ d'expliquer les techniques de fixation par leurs types, propriétés, champ et modalités d'application, conditions de mise en œuvre, règles de sécurité, équipement de protection ;
- ◆ d'expliquer les assemblages par les types, méthodes, accessoires, proportions, principes (dimensionnement, contrainte, résistance aux sollicitations mécaniques, chimiques, thermiques, ...) ;
- ◆ de décrire les assemblages spécifiques à la production : techniques ;
- ◆ de décrire les organes de liaison et renforts d'assemblage par leurs types, mesures, champ d'application ;
- ◆ de décrire les types de colles par leurs propriétés, conditions d'utilisation, règles de sécurité.
- ◆ d'expliquer les techniques de ponçage ;
- ◆ de décrire les éléments de fixation spécifiques à la production : types, caractéristiques, conditions d'utilisation ;
- ◆ d'identifier les pièces de quincaillerie (y compris les quincailleries spéciales) suivant leur fonction et leur placement ;
- ◆ de différencier les joints isolants et ceux d'étanchéité ;
- ◆ de décrire les parclores ;
- ◆ de décrire les éléments de remplissage (isolants acoustiques, thermiques) spécifiques à la production par leurs types, caractéristiques, conditions d'utilisation, techniques de placement ;
- ◆ d'expliquer les techniques de manutention et de calage des vitrages ;
- ◆ de décrire les vitrages : caractéristiques, conditions de mise en œuvre ;
- ◆ d'expliquer les principes d'isolation et de ventilation selon :
 - les phénomènes de transmission du bruit,
 - la résistance au feu,
 - ouvertures de transfert ;
- ◆ d'utiliser les sources d'information : plans d'exécution et cahier des charges, fiches techniques ;
- ◆ d'appliquer les techniques de contrôle ;
- ◆ de décoder les critères de conformité : planéité, jeu, qualité des joints, équerrage, dimensions (tolérances), fonctionnement des ouvrants ;
- ◆ d'utiliser les instruments de mesure.

4.1.6 Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'environnement, de gestion du temps

- ◆ de caractériser les outillages et matériel par leurs conditions d'utilisation, les critères de conformité, les règles de sécurité, les équipements de protection, l'entretien et la maintenance de niveau 1 ;
- ◆ d'identifier les équipements de sécurité sur les dimensions des types, des conditions d'utilisation selon :
 - la tâche,
 - le poste de travail ;
- ◆ d'identifier les pictogrammes de sécurité ;
- ◆ d'expliquer :
 - les principes d'utilisation rationnelle des fluides et de l'énergie,
 - les mesures de prévention et de protection contre le bruit et la poussière,
 - les prescriptions des fabricants (utilisation rationnelle du matériel),
 - les déchets par leurs catégories, leurs types-classes et par le principe de tri,
 - l'environnement sous les dimensions de la source de pollution et des techniques de protection,
 - une fiche technique par son étiquetage et ses pictogrammes,
 - les produits dangereux par leurs types, par les risques liés à la manipulation, par les mesures de sécurité, par les mesures de prévention, par les règles de stockage et d'évacuation.

4.2 Menuiserie : Travaux pratiques

4.2.1. Préparer les activités de construction et de montage

- ◆ de relever les caractéristiques dimensionnelles, géométriques :
 - d'un ouvrage à réaliser (sur plan et/ou sur site),
 - des supports et espaces du chantier ;
- ◆ de relever les positions en altitude d'un élément ou d'un ouvrage à réaliser ;
- ◆ à partir de la situation existante, de réaliser un schéma, un croquis coté ;
- ◆ à l'aide des plans d'architecte, d'exécution, croquis, catalogues et/ou fiches techniques, ... :
 - d'identifier les documents techniques,
 - d'identifier les volumes et les éléments de la construction dans l'environnement architectural,
 - d'identifier les différents dessins d'architecte et/ou d'exécution,
 - d'interpréter les traits, les écritures, les symboles de représentation et la cotation,
 - d'identifier et localiser un élément ou une partie d'ouvrage ;
- ◆ de vérifier la concordance des mesures relevées sur chantier et celles du plan ;
- ◆ de contrôler les éléments existants (support, gros œuvre, enveloppe du bâtiment) sur chantier :
 - de relever/mesurer les caractéristiques géométriques (angles, niveaux, aplombs, alignements...), dimensionnelles,
 - d'identifier les matériaux (nature, état, dégradations) ;
- ◆ de notifier les dégradations existantes ;
- ◆ de choisir la technique de vérification ;
- ◆ à partir du cahier de charges et/ou du plan d'exécution :
 - de rédiger les bordereaux et métrés des bois, panneaux, profils et autres matériaux,
 - d'identifier les matériaux, quincailleries et accessoires ;

- ◆ en fonction des contraintes de temps et de lieu, de fabrication, d'identifier les opérations à effectuer et leur chronologie ;
- ◆ en fonction des consignes et des recommandations techniques, d'identifier le type d'assemblage en fonction de la production demandée ;
- ◆ d'identifier les outils et machines en fonction des tâches à exécuter ;
- ◆ de réaliser manuellement et/ ou par système informatique les dessins utiles à la production.

4.2.2. Approvisionner le poste de travail

- ◆ en fonction du stock existant et du bordereau des matériaux :
 - de contrôler la disponibilité des matériaux,
 - de transmettre au responsable les commandes à passer ;
- ◆ à partir des marquages, de l'étiquetage, d'identifier les matériaux ;
- ◆ à partir du bon de commande et du bordereau de livraison, de contrôler à la réception les dimensions, la géométrie, les quantités et les caractéristiques physiques (type, aspect, conformité, qualité) ;
- ◆ de récolter les données pour réceptionner les matériaux ;
- ◆ de consigner les résultats et rendre compte au responsable des défauts constatés afin de donner un avis sur la conformité de la livraison ;
- ◆ de mesurer le taux d'hygrométrie ;
- ◆ en fonction du type de matériau, des prescriptions des fabricants, de l'organisation de l'atelier et des travaux programmés :
 - de déterminer le lieu de stockage et le transport adaptés,
 - d'aménager les aires de stockage,
 - de ranger les matériaux,
 - de déplacer les livraisons de manière sécurisée ;
- ◆ d'adopter des postures de travail ergonomiques.

4.2.3. Préparer la transformation du bois

- ◆ de (dé-) connecter les appareils d'aspiration ;
- ◆ d'organiser son poste de travail ;
- ◆ sur base du bordereau de débit et du plan de fabrication/pose, d'identifier, contrôler, préparer les matériaux nécessaires à l'exécution des travaux ;
- ◆ de disposer les matériaux rationnellement, ergonomiquement en fonction du travail à réaliser ;
- ◆ de préparer les zones de dépôt des postes de travail ;
- ◆ de contrôler, de sélectionner et de positionner l'outillage ;
- ◆ d'installer et d'utiliser les organes de sécurité sur les machines fixes ou portatives ;
- ◆ de vérifier l'état de fonctionnement des machines et des organes de sécurité sélectionnés ;
- ◆ en fonction de l'organisation de l'atelier et des travaux programmés, de rédiger la procédure de transformation ;
- ◆ en fonction du type de travail à effectuer :
 - de positionner et de régler les outils de coupe, de ponçage, de façonnage,

- de régler la vitesse de coupe, de rotation et d'avancement des machines,
- de régler les appareils tels que servantes ;
- ◆ de positionner et régler les dispositifs de sécurité.

4.2.4. Transformer le bois et les panneaux

- ◆ sur base d'un plan, d'un croquis, d'un relevé, de données numériques et/ou graphiques, de réaliser une épure, le(s) gabarit(s) de traçage ;
- ◆ sur base de l'épure ou par calculs, de rechercher les vraies grandeurs d'arêtes et les angles des coupes :
 - d'établir les pièces, les éléments, un plan de débitage,
 - de tracer les assemblages, les pièces des éléments des ouvrages ;
- ◆ en fonction du type de matériau, de régler la vitesse de coupe sur les machines ;
- ◆ à l'aide des bordereaux et mètres des bois, d'un plan de débitage, d'un gabarit et d'une ou des machines de débitage :
 - de découper les bois,
 - de calibrer les panneaux ;
- ◆ à l'aide du bordereau, de trier les bois et les panneaux ;
- ◆ en fonction de la production et de leur emplacement dans l'ouvrage :
 - de trier et stocker les chutes,
 - de positionner les pièces/éléments ;
- ◆ en fonction des dimensions, du nombre de pièces :
 - de choisir et d'utiliser le type de machine adéquat pour corroyer, mortaiser, tenonner, entailler, percer, défoncer, fraiser, scier et profiler,
 - de régler les vitesses (avancement, rotation) ;
- ◆ en fonction d'un traçage, du plan, du type d'ouvrage, de la destination et de la capacité portante, d'usiner les assemblages ;
- ◆ de contrôler :
 - le jeu et les dimensions des assemblages,
 - la conformité de l'usinage en fonction du plan d'exécution.

4.2.5. Assembler et équiper les éléments de menuiserie intérieure

- ◆ en fonction de l'organisation et des travaux programmés, d'établir l'ordre chronologique des opérations d'assemblage ;
- ◆ en fonction du type d'ouvrage, des prescriptions techniques, des consignes et des plans d'exécution :
 - de positionner les pièces usinées,
 - de mettre en œuvre les moyens de mise en position, de serrage,
 - d'encoller les parties à assembler des éléments,
 - de serrer les assemblages de l'ouvrage,
 - de fixer les pièces usinées (clouer, coller, agraffer, visser),
 - d'installer les organes de liaison/ renforts d'assemblage ;
- ◆ de préparer les éléments à assembler :
 - d'affleurer,
 - de poncer,

- de dépoussiérer,
- de dégraisser,
- ... ;
- ◆ à partir des plans d'architecte, d'exécution, croquis, catalogue et/ ou fiche technique, cahier des charges... :
 - d'interpréter des normes de conformité de pose des équipements de menuiserie intérieure,
 - de poser, caler les vitrages,
 - de placer la quincaillerie ;
- ◆ de placer les joints, parcloses, éléments de remplissage ;
- ◆ sur base des données techniques et des critères de conformité, de contrôler la conformité de l'assemblage, de la pose des équipements, du fonctionnement des éléments mobiles ;
- ◆ d'utiliser le matériel de contrôle.

4.2.6 Respecter les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'environnement, de gestion du temps

- ◆ d'utiliser le matériel et les outils selon les règles de sécurité ;
- ◆ de vérifier la conformité du matériel ;
- ◆ de contrôler visuellement l'état de l'outillage (usure, état de coupe, sécurité électrique, ...) ;
- ◆ d'identifier les situations nécessitant une intervention spécifique ;
- ◆ d'appliquer les prescriptions des fiches techniques «sécurité des équipements» ;
- ◆ d'utiliser les EPI et EPC adaptés à la tâche et au poste de travail ;
- ◆ de prendre les dispositions de prévention incendie ;
- ◆ d'adapter son attitude en fonction des pictogrammes ;
- ◆ d'utiliser les fluides et l'énergie de manière efficace et rationnelle ;
- ◆ d'utiliser les machines et outils de manière efficace et rationnelle ;
- ◆ d'utiliser les matériaux de manière économique ;
- ◆ de prendre les mesures de prévention et de protection contre le bruit ;
- ◆ de limiter les émissions de poussière ;
- ◆ de trier et d'évacuer les déchets sur chantier/ poste de travail ;
- ◆ d'assurer la protection de l'environnement par rapport à la nocivité de certains matériaux et substances ;
- ◆ d'identifier les produits dangereux, toxiques ou inflammables.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de « Menuiserie : Travaux pratiques », il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par établi et un étudiant par machine.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Menuiserie : Technologie	CT	J	24
Menuiserie : Travaux pratiques	PP	C	72
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120